

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 22 JANVIER 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :**

**Présents (8) :** M. ALBERELLI, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme MICAND Frédérique (arrivée à 18 heures), M Jean-Jacques SIBILLE  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent :** Mme SCARCELLA Marianne (pouvoir Marc GIRAUD)

**A été désigné comme secrétaire de séance :** Marc GIRAUD

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande de subvention STEP – Agence de l’eau
- 2) Demande de subvention STEP – Département de l’Isère
- 3) Emprunt bancaire - STEP
- 4) Vote des taux
- 5) Camping – Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine Public (AOT)
- 6) ABC de la biodiversité
- 7) Agent recenseur

### Informations - questions diverses :

- 8) Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....

#### **1- Demande de subvention STEP – Agence de l’eau**

Concernant a construction de la station d’épuration et de son réseau de transit du centre bourg, la commune dans le cadre du contrat Zone Rurale Revitalisée (ZRR) sollicite un subventionnement auprès de l’Agence de l’eau.

Ce subventionnement se décompose de la manière suivante :

- Step et réseau de transit, taux de subvention : 61% - plafonné à 141 843€
- Réseau séparatif, taux de subvention : 50 %- plafonné à 118 738€

Compte tenu de ces éléments, la subvention demandée à l’agence de l’eau s’élève à 240 601 €

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		



## 2- Demande de subvention STEP – Département de l'Isère

Concernant la construction de la station d'épuration et de son réseau de transit du centre bourg, la commune dans le cadre du contrat Zone Rurale Revitalisée (ZRR) sollicite un subventionnement auprès du Département de l'Isère.

Ce subventionnement se décompose de la manière suivante :

- Step et réseau de transit, taux de subvention : 25%
- Réseau séparatif, taux de subvention : 15%

Compte tenu de ces éléments, la subvention demandée au Département de l'Isère s'élève à 98 776 €

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

## 3- Emprunt bancaire – STEP

Madame le Maire rappelle que le plan de financement pour les travaux d'assainissement collectif doit être inscrit au budget de l'eau et de l'assainissement 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de demander au Crédit Mutuel un prêt selon les caractéristiques suivantes.

Montant total du prêt à long terme : 70 000 euros

- Taux fixe (% l'an base 365 jours) : 4.50%
- Durée : 20 ans
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier : 250€
- Mise à disposition des fonds le jour de la demande par virement
- Remboursement par prélèvement SEPA auprès du SGC de la Mure
- Remboursement anticipé possible sans préavis et à tout moment (indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation)



Montant total du prêt à court terme : 293 000 euros

- Taux fixe (% l'an base 365 jours) : 4.20%
- Durée : 15 mois
- Echéance trimestrielle
- Frais de dossier : 750€
- Mise a disposition des fonds le jour de la demande par virement
- Remboursement par prélèvement SEPA auprès du SGC de la Mure
- Remboursement anticipé gratuit

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'ENGAGE à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu. Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

#### 4- Vote des taux

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux de contributions directes inchangés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux ci-dessous pour 2024 :

- Taxe d'habitation (TH) : 12%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B) dont Part départemental = 15.90% 35.90%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.NB) 131.59%

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

### 5- Camping – Autorisation d’Occupation Temporaire du domaine Public (AOT)

Le contrat d'affermage est parvenu à son terme.

La commune envisage de changer de mode de gestion afin de préserver l'attractivité de l'activité (passage de l'affermage à l'autorisation temporaire du domaine public).

Le Conseil Municipal donne son accord pour missionner un bureau d'étude et un avocat afin de sécuriser la procédure tant pour le futur gérant que pour la commune.

Il s'agit du Cabinet SPQR.

#### 3 CONDITIONS FINANCIÈRES

Tranche ferme	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Lancement et visite sur site	0,5	550 €	660 €
Rédaction du DCE	1,5	1 800 €	2 160 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 350,00 €</b>	<b>2 820,00 €</b>

Tranche optionnelle n°1 :	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Analyse des offres initiales et rédaction du rapport	2	2 200 €	2 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>2 640,00 €</b>

Tranche optionnelle n°2 :	Jours-consultant	Prix HT	Prix TTC
Participation aux négociations	1	1 100 €	1 320 €
Analyse des offres finales et rédaction du rapport	1	1 100 €	1 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>2 640,00 €</b>

La prestation du cabinet SPQR est composée de :

- Réunion de lancement et de travail (notamment recueil de vos besoins et définition des critères)
- Visite sur site.
- Rédaction du DCE (projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire, règlement de la consultation, cadre financier...);
- L'analyse des offres initiales;
- La rédaction du rapport d'analyse des offres initiales,
- La présentation de l'analyse en visio-conférence;
- La participation aux négociations en présentiel;
- L'analyse des propositions post-négociations;
- La rédaction du rapport d'analyse des offres finales,
- La présentation de l'analyse en visio-conférence;
- La mise au point de la convention d'occupation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le lancement du marché pour la réalisation de cette étude ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

## 6- ABC de la biodiversité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale permet de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent.

La commune s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, en partenariat et porté par le Parc naturel régional du Vercors. Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet, la commune de Saint Martin de Clelles conventionnera avec le Parc naturel régional du Vercors.



## Commune de St Martin de Clelles

La participation de la commune de Saint Martin de Clelles au cofinancement du projet est estimée à 1120 € pour une durée de trois ans. Sachant que la commune perçoit désormais une subvention annuelle « biodiversité » d'un montant de 3 000€/an.

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

**DE VALIDER** l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet.

**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec le projet.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				9		

### 7- Agent recenseur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 99-1154 du 29 décembre 1999 authentifiant les résultats du recensement général de la population de 1999, modifié par le décret n° 2000-1021 du 17 octobre 2000 ;

Vu le décret en Conseil d'Etat n°2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003485,

Le recensement de la population se déroule en janvier et février 2024.

Afin de mener à bien cette campagne de recensement, il incombe à la commune de recruter un agent recenseur. Il s'agit de Josette MICAND.

L'agent recenseur réalise l'enquête sur le terrain.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer 1 emploi non titulaire en application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui permet de faire face à des besoins occasionnels, à temps non complet, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 20 février 2024



## Commune de St Martin de Elleles

Sachant que la dotation forfaitaire de recensement qui sera allouée à la commune est de 380 euros.

Il est proposé d'établir l'indemnisation à hauteur de 800€ brut :

- 200€ pour les frais de transport
- 80€ pour les frais de formation
- 520€ pour l'enquête (80% sur le terrain, 20% travail administratif)

Après délibération, le Conseil municipal décide de :

- CREER 1 emploi non-titulaire pour la période allant du 1er janvier au 20 février 2024 pour remplir les fonctions d'agent recenseur dans les conditions de travail et d'indemnisation décrites ci-dessus

Madame Frédérique Micand ne participa pas au vote et sort de la salle.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			2		
GROSS	Françoise					1
MICAND	Frédérique	Ne participe pas au vote				
SCARCELLA	Marianne	Pouvoir Marc Giraud		0		
SIBILLE	J-Jacques			1		
<b>TOTAL</b>				7	0	1

Madame Françoise Gross s'abstient. Elle estime que la somme allouée à l'agent recenseur est trop importante.

### 8- Comptes-rendus divers : Conseil communautaire, commissions....

Conseil communautaire : les procès-verbaux des Conseils communautaires sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.cc-trieves.fr/conseil-communautaire>

Prochain Conseil Municipal le lundi 4 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à 20h15.

SIGNATURES			
NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
CHOLAT	Christine	Maire	
GIRAUD	Marc	Secrétaire de séance	